



DYNATIVE Sarl
2 Avenue du 8 Mai 1945
95330 – DOMONT (France)
Tel : 01.39.91.11.45
Fax : 09.52.76.11.30
www.dynavive.eu
SIRET : 484 641 691 00015

La Boutique Dynavive : Utilisation & Entretien des Matériels

Préambule

- L'entretien du matériel incombe au client, sauf si celui-ci a souscrit un contrat d'entretien auprès de DYNATIVE.
- **Des dégradations du matériel engendrées par un mauvais entretien annulent la garantie**, cette condition étant également valable dans le cas de dégradations dues au gel du matériel ou aux effets des intempéries.

En savoir +

[Beaucoup d'informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de Dynavive](#)

ENTRETIEN

- Dans le cas de la présence de filtres, veillez à changer le filtre régulièrement afin d'éviter un rejet brutal des éléments filtrés ou un développement bactérien dangereux pour la santé. Cette précaution s'applique tout particulièrement aux **membranes des osmoseurs**, qui en cas de percement, peuvent devenir le siège de développements bactériens.

Dans ce cas, le client atteste en lisant ces lignes, que DYNATIVE lui a recommandé la surveillance régulière de la conductivité de ses eaux traitées par un appareil adapté (**Conductimètre**), lui permettant de détecter un éventuel percement de la membrane d'osmose.

Tableau d'entretien des matériels

Matériel	Fréquence entretien	Observations
Lampe Ultra-Violets	Remplacement : 8000 heures	Nettoyage du quartz protecteur au moins une fois l'an
Membrane Osmoseur	Remplacement : 2 ans	Analyse annuelle de l'eau traitée et Surveillance régulière (<i>hebdomadaire</i>) de la minéralisation de l'eau traitée avec un Conductimètre
Cartouche Big-Duo avec KDF	Remplacement : 1 an	Variable en fonction de la charge filtrée & Analyse de l'eau tous les 6 mois
Filtres à sédiments (y compris Osmoseur)	Variable selon la charge en sédiments	Vérifier la turbidité de l'eau
Filtres Charbon Actif en Grains (CAG) (y compris Osmoseur)	Remplacement : 6 mois	
Filtre KDF + CAG	Remplacement : 1 an	
Cartouche pour purificateur	Remplacement : 3-6 mois selon la charge	
Système SAT-Dynavive		Aucun entretien.
Système VORTEX-Dynavive		Vérifier les perturbations électromagnétiques



DYNATIVE Sarl
2 Avenue du 8 Mai 1945
95330 – DOMONT (France)
Tel : 01.39.91.11.45
Fax : 09.52.76.11.30
www.dynavive.eu
SIRET : 484 641 691 00015

- ➔ Exceptés les systèmes *SAT*-Dynavive & *VORTEX*-Dynavive (...qui peuvent fonctionner en "by-pass" sous certaines conditions et pour certaines applications), tous ces matériels (Osmoseurs, Désinfecteurs UV, Filtres) doivent fonctionner sur l'ensemble de l'eau à traiter (pas de "by-pass" !), en quasi-continu ou toujours être en eau non stagnante.
- ➔ La lampe UV met plusieurs minutes à atteindre son régime d'efficacité ; elle ne doit pas subir des successions de marches-arrêts.

➊ EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS

L'efficacité des traitements est liée à l'utilisation correcte des matériels et à leur entretien défini dans le tableau ci-avant. Le non-respect des conditions d'entretien et des fréquences d'analyses annule toute garantie d'efficacité.

◦ ◦
◦

(Consultez également notre notice « [Réglementation à l'Usage & aux Rejet des eaux traitées](#) »)